

Magazine municipal

N°25 - Février 2015

la Colline Bleue

www.ventabren.fr



Sécurité

Finances

Enfance-Jeunesse

Patrimoine



Rédaction et diffusion :

Commune de Ventabren

Directeur de la publication :

Claude Filippi

Responsable de la rédaction :

Virginie Boutal

Rédaction :

Sandra Bottamedi, Virginie Boutal,
Alain Meggiato, Philippe Berthon,
Jean-François Demeillers, Clarisse Jarno,
Sylvie Morvan, Service Communication
La Poste, Service Communication CPA

Crédit Photos :

Clarisse Jarno, Sandra Bottamedi,
Virginie Boutal, Marc Salvadero,
Adeline Gervasi, Edouard Coulot,
Famille Picard, Céline Armand.

Magazine d'informations

municipales semestriel

n°25 Hiver 2015

Tiré à 2500 exemplaires
sur papier aux normes
environnementales



Conception graphique :

Agence 3MS

Agence de Communication

Publicité - Edition - Multimédia

9 ZA Bompertuis - Avenue d'Arménie

13120 Gardanne

Mail : communication@agence3ms.fr

Tél. : 04 42 37 06 22

Responsable édition : Marc Salvadero

Service création : Eric Perrin

Imprimerie : Print Team

Toute reproduction intégrale ou partielle,

est formellement interdite

(loi du 11 mars 1957, art. 40 et 41

et Code Pénal art. 425).

1 Mot du Maire	10 Logements	17 A votre service
2 Patrimoine	12 Enfance-Jeunesse	18 Citoyenneté
3 Vieux village	14 Développement durable	18 Tribune libre
4 Travaux	15 Portrait	20 Informations utiles
6 Sécurité	16 Événements	29 Etat civil
7 Cadre de vie	17 Vie associative	
8 Finances		

La sécurité

une clé indispensable pour le « bien-vivre » ensemble

Je suis très heureux de vous présenter ce numéro de début d'année de La Colline Bleue vous informant de l'actualité de la commune.

Comme je l'avais annoncé avant les élections, la Police municipale effectuera dès le mois de mars ses premières patrouilles de nuit. Grâce au lancement du programme de Participation Citoyenne, nous nous sommes également engagés dans la consolidation et dans la prévention des risques liés au fléau des cambriolages. Je voudrais remercier les nombreux Ventabrennais volontaires, la Gendarmerie et la Police municipale qui collaborent étroitement afin de contribuer à lutter contre cette délinquance inacceptable.

Afin de valoriser de nouvelles zones à enjeux, la commune poursuit ses programmes d'extension de réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ces zones permettront de développer des projets fonciers et économiques, facilitant la création de logements sociaux selon les prévisions établies par le Conseil municipal et au bénéfice des Ventabrennais.

La révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit afin de l'adapter aux objectifs de développement durable fixés par la loi Grenelle de juillet 2010. Ainsi, vous pourrez apercevoir sur la commune des agents venant à votre rencontre dans le but d'analyser le territoire, les besoins de la population dans le cadre de la concertation.

Les campagnes de travaux de voirie, de sécurisation, de construction et de réhabilitation continuent : sur le chemin piétonnier d'accès au village avec la réhabilitation de la Carraire des Rouguières, sur le plateau sportif avec l'aire de fitness, au vieux village avec le renforcement de la falaise des Brès ou encore au quartier de Maralouine avec l'ouverture d'une maison médicale en partenariat avec la commune qui continue de favoriser les services de proximité lui faisant défaut.

Malgré un contexte économique très difficile, la commune ne cesse de s'efforcer de vous donner le meilleur. J'ai décidé de ne pas augmenter les impôts des Ventabrennais depuis la 5^{ème} année consécutive, mais de palier les baisses de dotations de l'Etat aux communes, en limitant les dépenses de fonctionnement de la collectivité, en visant à ne jamais altérer la qualité du service public aux administrés.

En vous remerciant une fois de plus pour votre confiance, je vous prie de croire, Chères Ventabrennaises, Chers Ventabrennais, à l'assurance de mon parfait dévouement.



Claude Filippi
Maire de Ventabren

Améliorer votre cadre de vie, c'est la mission que je m'efforce d'accomplir et je tiens à y rester fidèle. Je continue d'œuvrer, chaque jour, avec les élus de la Majorité municipale, aux côtés des agents municipaux qui travaillent également sans relâche, pour vous apporter service, bien-être et sécurité.

Site exceptionnel, site protégé

L'Ermitage Saint Honorat

La commune attache une grande importance à la valorisation de son patrimoine : l'église du XVIII^{ème} siècle, le château de la Reine Jeanne...

Ventabren abrite un vestige historique, un site exceptionnel, qu'elle souhaite protéger et conserver.

Ainsi on retrouve l'ancienne enceinte avec sa porte crénelée, le chemin caladé surmonté jadis d'une vaste treille, des bâtiments divers, des murs de soutènement, des jardins en terrasses, des cellules troglodytes en falaise et, bien sûr, la chapelle Sainte Marie Madeleine nichée au surplomb de sa beaume.

On peut comprendre aisément que ce lieu aux configurations topographiques naturelles si particulières ait attiré de tous temps la curiosité des populations...



Il semble se distinguer sur les lieux deux grandes périodes de construction :

- Au moyen âge pour les substructures des chapelles et l'ensemble de la grande chapelle ainsi que pour toutes les parties creusées dans le rocher (dont certaines pourraient être beaucoup plus anciennes...)
- Entre le XVII^e et le XIX^e siècles, pour les bâtiments dans leur dernière version (grand bâtiment de l'ermitage/grande chapelle, bâtiments annexes, reprise des chapelles troglodytes) et l'organisation des jardins et restanques sur des bases plus anciennes certainement.

Les investigations actuelles, menées par l'architecte Xavier Boutin, ont donc pour objectif de dresser l'état des lieux et de scénariser un projet de consolidation des ruines, de gestion de la végétation et de mise en place de mesures d'accueil sécurisé du public.

Cette étude en cours est orchestrée de concert avec les élus et les services techniques de la mairie ainsi qu'avec les représentants des différentes instances administratives concernées.



L'Ermitage de Saint Honorat est situé aux abords de l'aqueduc de Roquefavour. Le site est inscrit dans une gorge rocheuse s'achevant en amphithéâtre, au creux du plateau qui la domine. La garrigue qui couvre sèchement ce dernier y laisse alors la place à une végétation luxuriante : herbes folles, grimpants, arbrisseaux et grands arbres se nourrissent de la terre amendée depuis des siècles et de l'eau des sources. Si la végétation a pleinement repris ses droits, les traces bâties de ce qui fut n'en demeurent pas moins majestueuses.

L'ensemble a été acquis en 2001 par la commune et fait l'objet d'une protection au titre de la loi de 1913 (ensemble inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques).

Pour des raisons de sécurité et de protection, **le site est aujourd'hui fermé au public.**

La nécessité de reprendre en main le site pour sa sauvegarde et sa conservation est un impératif pour la commune et s'inscrit dans son programme d'études.



L'art s'expose au village

Depuis son inauguration en juillet 2014, la galerie A-Z'ART, située au cœur du vieux village (13 Grand'Rue) a accueilli, pendant les week-ends, plusieurs séries d'expositions de peintures, sculptures, créations de bijoux, présentées essentiellement par des artistes de Ventabren.

Pour les beaux jours et l'été 2015, de nouvelles expos sont déjà programmées :

- Présentation des ouvrages réalisés par les élèves dans le cadre des ateliers périscolaires de l'école E. Peisson, les 18/19 avril 2015
- Clotilde Millet (peintre) les 25/26 avril et du 1^{er} au 3 mai 2015
- Monique Destremont-Lamerteyn et Catherine Canault (peinture/sculpture) les 8/10 mai et 16/17 mai 2015
- Catherine Ferrer (raku) les 23/24 et 30/31 mai 2015
- Sylvie Vinci (poterie raku) les 6/7 et 13/14 juin 2015
- Feu Follet (peinture) les 20/21 et 27/28 juin 2015

- Marie-Cyrille Bal (création bijoux) les 4/5 et 11/12 juillet 2015

- Françoise Louisin (sculpture) les 18/19 et 25/26 juillet 2015.

Pour toute information sur le programme d'expositions de la galerie A-Z'art, contacter **Jacqueline Courouble** au 06.12.92.71.12

ou jacoumi@yahoo.fr

Pour un village animé

Ce nouvel espace artistique et culturel participe à « faire vivre » le village, y favoriser les rencontres, les échanges entre les riverains mais pas seulement. C'est l'ambition poursuivie par le comité d'animation du vieux village.

Parmi ses initiatives en projet : un vide-greniers des villageois organisé au printemps dans la vraie tradition du genre, invitant les habitants du village à sortir leur « bric-à-brac » devant leur pas de porte. Un tournoi de boules carrées est également en vue.



Mais qui est ce **mystérieux artiste** de Ventabren ?

Depuis le mois de décembre, des décorations végétales réalisées en mousse ont fait leur apparition sur les façades des maisons du vieux village. Qui est l'auteur(e) de ces dessins écologiques révélant une grande performance artistique ? Nul ne le sait. Mais une chose est sûre : leur créateur connaît bien les personnes visées, choisissant ses motifs en rapport direct et personnalisé voire intime avec les occupants des lieux. Ainsi, on peut observer au détour des rues, un cerf dans un virage, une pièce montée sur les murs de la salle des mariages, une caméra sur la maison de Georges Reguin vidéaste amateur, une silhouette soufflant des cœurs sous la fenêtre d'une petite fille, des alliances sur la maison de jeunes fiancés... mais aussi un magnifique rébus le long du soubassement de l'Office

Municipal de la Culture disant "La vie est faite de petits bonheurs à Ventabren". Une vraie déclaration pour le village !

Des habitants reconnaissants ont décidé de créer une page Facebook "**Pierre qui mousse**" consacrée à cet artiste anonyme et à ses œuvres poétiques même si éphémères.

Il ou elle, le mystère reste entier ...





Le CIDEX,

une démarche partenariale entre Ventabren et La Poste

La commune de Ventabren et La Poste ont conclu un partenariat afin d'implanter des batteries de boîtes aux lettres sur des voies communales. Les points d'installation ont été définis conjointement entre les deux parties afin de faciliter la distribution aux endroits difficiles d'accès.

- La Poste finance les batteries de boîtes aux lettres et propose l'implantation des CIDEX en partenariat avec la commune ;
- le CIDEX est un nouveau matériel aux nombreux avantages : 5 fois plus résistant aux chocs, aux dégradations avec une tenue à l'effraction et à l'arrachement renforcée ;
- des couleurs qui s'intègrent dans l'environnement : l'une verte se fondant dans le paysage, l'autre marron pour les sites classés.

Le regroupement des boîtes aux lettres offre des caractéristiques qui rejoignent les intérêts des usagers et des municipalités :

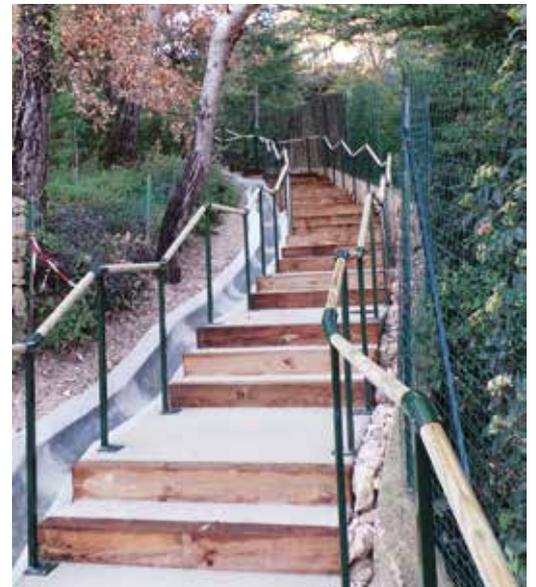
- l'égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire, même dans les zones reculées en offrant une infrastructure identique à tous les habitants ;
- la sécurité et la tranquillité des habitants notamment en évitant d'emprunter des voies privées ;
- la réduction des nuisances liées à la circulation automobile (bruit, émission de CO2 dans la commune avec des arrêts moindres...).

Lorsque l'accès à la boîte aux lettres du destinataire est problématique, une solution existe : le CIDEX.



Réhabilitation de la Carraire des Rouguières

Suite aux travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la Carraire des Rouguières, l'escalier vétuste a été entièrement rénové permettant ainsi aux piétons de gravir la colline plus aisément.



Il tient à cœur à la commune de Ventabren de satisfaire ses administrés, de tout âge et de toute condition physique.

Désormais les sportifs ont la possibilité de s'exercer sur le nouveau Fitness Park de plein air que la municipalité a installé au complexe sportif du plateau. Les cinq agrès aménagés sous la pinède devant le stade permettent de réaliser en toute sécurité renforcement musculaire et étirements.

Ces nouveaux équipements viennent compléter les installations sportives et de loisirs déjà bien diversifiées grâce au stade de football, aux terrains de tennis, au skatepark... mises à la disposition des amoureux du sport, les petits comme les grands.

Le sport c'est la santé !



Eau potable et assainissement : les extensions de réseaux continuent

La grande campagne d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement continue comme prévu avec des travaux sur les chemins de Maralouine et des Gourgoulons et ceux de la route de Coudoux (RD 19) qui se terminent.

Des études d'extension de réseaux d'eau potable et/ou assainissement sont programmées en 2015 afin de pouvoir débiter les travaux en fin d'année. Les quartiers concernés sont : l'impasse des Méjeans ouest, les chemins de la Bertranne/Vignes Longues, du Vieux Château, du Grand Pin, du Puits du Saule et des Méjeans nord.



Mise en sécurité de la falaise des Brès

En septembre dernier, la falaise des Brès qui surplombe l'Esplanade Raymond Normand du Vieux Village et soutient le Château de la Reine Jeanne, a été sérieusement endommagée du fait des intempéries estivales, causant ainsi de nombreux dégâts. Des premières actions d'urgence ont été entreprises afin de sécuriser cette falaise.

Afin d'éviter tout dommage, la partie centrale du parking a été fermée par des barrières et de la rubalise jusqu'à ce que les opérations de consolidation soient engagées.

Des travaux conséquents vont être réalisés ce premier semestre : pose de grillage, bétonnage de certaines portions, mise en place de clôtures ...

Dès que cette tranche du parking pourra être à nouveau ouverte au public, en toute sécurité, la municipalité en informera les riverains et les usagers.

Protocole de Participation Citoyenne : des accords signés avec le Préfet de Police

Liste des référents

Secteur A
Jean Marc YAZGULIAN
06 24 09 00 23

Secteur B
Éric ROUZAUD
06 07 98 14 99

Secteur C 1
Guy JULIEN
06 27 44 72 49

Secteur C
Jean CLERGET

Secteur D
Heinz HOVELMANN

Secteur D1
Jean Claude VERBASCO
06 19 68 52 09

Secteur E
Jean Richard DOYE
06 18 57 37 85

Secteur E 1
Guy VIGOUROUX
06 20 49 70 06

Secteur F
Jean Bernard FRAGET
06 70 64 26 94

Secteur G
Gilbert PAU
06 71 16 02 74

Secteur H
Jean Pierre PERE
06 42 51 81 94

Secteur I
Marie José MUSCAT
07 77 83 10 05

Secteur J
Victor PASSALACQUA
06 52 59 20 19

Secteurs K-L
Karine ARNAUD-NICOLAS
06 15 81 72 92

Secteur M
Alain REYNARD

La Participation citoyenne est un dispositif de sécurité mis en place à l'initiative de la municipalité et coordonné conjointement avec la Gendarmerie d'Eguilles. Ce sont près de 100 bénévoles, dont 15 référents pour les 15 zones définies de la commune qui se sont portés volontaires à la sécurisation de nos quartiers et notamment lutter contre le cambriolage.

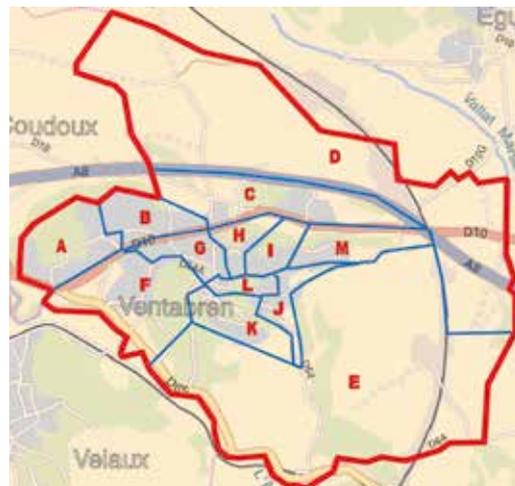


De gauche à droite : Didier BENAYOUM, Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Eguilles, Colonel BOUDIER, Commandant du groupement Gendarmerie départementale des Bouches du Rhône, Capitaine PASCAL Adjoint au Commandement de la Compagnie de Salon de Provence, Claude FILIPPI, Maire de Ventabren, Jean-Paul BONNETAIN, Préfet de Police, Serge GOUTEYRON, Sous-Préfet d'Arrondissement.

Ce protocole est une démarche capitale pour les concitoyens qui sont en attente de gestes forts sur ce qui constitue une de leurs préoccupations majeures : la sécurité.

La commune a toujours veillé à développer une approche équilibrée de la lutte contre l'insécurité, approche qui mêle, d'un côté, l'indispensable prévention et, de l'autre, la répression, quand elle est nécessaire.

De nombreux efforts ont été consentis pour concrétiser cet engagement :



- renforcement des effectifs d'agents de Police Municipale et d'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique)
- augmentation des moyens financiers accordés à la Sécurité
- optimisation de l'organisation sur la voie publique
- développement des équipements de vidéosurveillance
- mise en place de patrouilles nocturnes de la Police Municipale

Pourquoi ce dispositif ?

- Pour protéger, rassurer la population
- Pour resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique
- Pour renforcer les liens gendarmerie/population
- Pour prévenir les atteintes aux biens
- Pour lutter contre les cambriolages.

Comment fonctionne le dispositif ?

Tout administré qui remarque une présence, un agissement, un comportement (ou autre) qui lui semble inhabituel, en informe son référent qui en informe la gendarmerie d'Eguilles et la Police Municipale. Il est primordial de récolter le plus de renseignements possible, sans pour cela s'exposer au moindre risque.

Toutefois, en cas d'acte de malveillance avéré, l'administré alerte directement la Gendarmerie en composant le 17.

Par ailleurs, si le voisin référent affecté à un secteur n'est pas disponible, l'administré peut se rapprocher d'un autre voisin référent ou de la Police municipale.

Ainsi nous sommes en mesure de créer une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants de la commune, chacun ayant un rôle à jouer dans sa propre sécurité.

Les moyens de la Police municipale renforcés

Les patrouilles de nuit commencent sur demande de Monsieur le Maire.

La prévention des risques et le maintien de la sécurité des biens et des personnes sont des préoccupations majeures pour la municipalité.

La municipalité poursuit le développement de son système de vidéoprotection, entamé en 2013 par la mise en place de 4 caméras au carrefour des Bonfils. En 2014, ont été installées quatre nouvelles caméras au niveau du rond-point d'Intermarché et dans le courant de l'année 2015, quatre autres caméras seront installées Avenue Charles de Gaulle, aux abords du Monument aux Morts.

Afin de décharger notre Police Municipale de missions dites « subalternes », la commune recrute actuellement un 2^{ème} ASVP afin de créer une équipe autonome, sous le contrôle de Philippe BERTHON, Chef de la Police Municipale, en charge entre autre de la préservation du domaine public, de la sécurité de nos écoliers lors des entrées et sorties du groupe scolaire, de la surveillance du stationnement illicite, etc...

De fait, les agents de la Police Municipale pourront pleinement se consacrer à leur mission principale : la protection des biens et des personnes en étant plus présents sur le terrain.

En effet, dès le 2 mars un véhicule de Police effectuera des rondes nocturnes. Chaque nuit, les agents de la Police municipale veilleront à la sécurité des Ventabrennais afin de, notamment, renforcer la lutte contre les cambriolages.



Création d'un cabinet médical de proximité

Ventabren compte actuellement deux médecins généralistes et différents praticiens spécialistes (vous pouvez retrouver la liste et les contacts de ces professionnels dans les informations utiles publiées à la fin du présent magazine).

Toutefois, pour préparer l'avenir et étoffer encore l'offre de soins sur notre commune, un cabinet médical de proximité s'installe au quartier de Maralouine, avec la collaboration d'un bailleur privé.

Ce projet soutenu par la municipalité permettra, dès le printemps 2015, l'installation d'un médecin supplémentaire sur la commune ainsi que deux jeunes professionnels spécialistes (orthophoniste et kinésithérapeute).

A cette action à court terme s'ajoute une démarche plus globale par laquelle la commune entend favoriser les conditions d'installation durable de professions médicales à Ventabren, en prenant en compte ce besoin dans tous les programmes immobiliers en cours d'étude sur la commune.



Le budget communal principal levier de l'

Les communes sont dépositaires d'une tradition démocratique vieille de plusieurs siècles et qui s'appuie sur un principe fondamental consacré par l'article 72 de la Constitution de la V^{ème} République : la libre administration.

Les règles qui s'imposent au fonctionnement de nos services publics sont les règles du droit public et de la fonction publique territoriale depuis leur création progressive au cours du 20^{ème} siècle.

Ainsi le maire n'est-il pas maître du mode de gestion des services proposés aux populations, des modalités de recrutement ou de paiement des agents et, au gré des décisions politiques des gouvernements, il perd la main sur les recettes qui financent son budget.

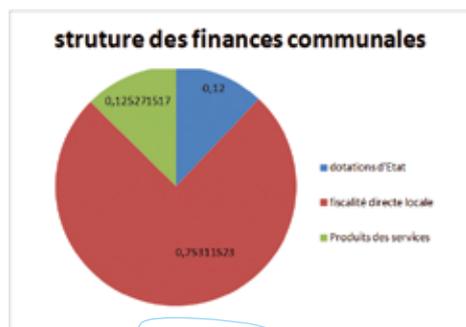
Cette libre administration repose sur une autonomie organique, des compétences propres et l'autonomie financière.

Et c'est ainsi que les communes et leurs établissements publics intercommunaux gèrent avec pertinence la plupart des services publics locaux essentiels : propreté urbaine, écoles, centre de loisirs, crèches, équipements sportifs, Etat civil, urbanisme, entretien du village, police municipale...

Le financement de ces services publics est assuré en 3 parts inégales par les ressources propres des communes :

- La solidarité nationale sous forme de dotations en provenance du budget de l'Etat
- La fiscalité directe locale (taxes foncières, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et contributions économiques)
- La facturation des services aux usagers.

Sur un budget de 5 616 000 euros de recettes courantes (données 2015), voici la part que représentent ces recettes pour notre commune :

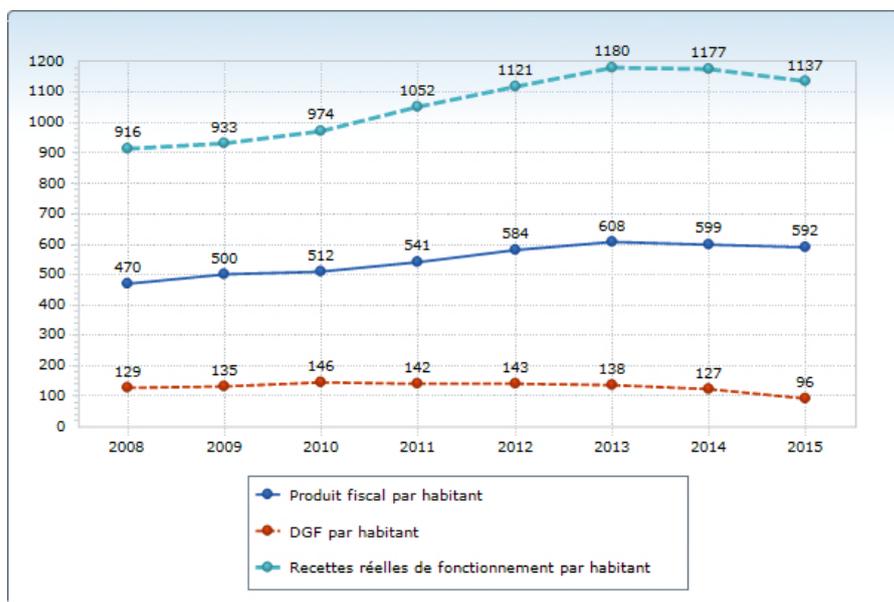


Encouragé par les objectifs de convergence de l'Union Européenne, l'Etat transfère de manière arbitraire et égalitariste aux collectivités locales, et plus particulièrement aux communes, ses objectifs d'économie. **La part des dotations de l'Etat, dans le total des recettes communales, baisse depuis 2 ans.**

Le maintien du bon niveau des services publics existant reposera d'année en année davantage sur les contributions fiscales et sur la facturation des services aux administrés.

Quelques exemples de décisions du Gouvernement qui pèsent cette année sur le budget de la commune :

- 1 La mise en place non concertée des nouveaux rythmes scolaires engendre un surcoût supplémentaire de 150 euros par élève, soit près de 100 000 euros pour notre commune et compensé par une aide "généreuse" de l'Etat de 19 000 euros.



action politique locale

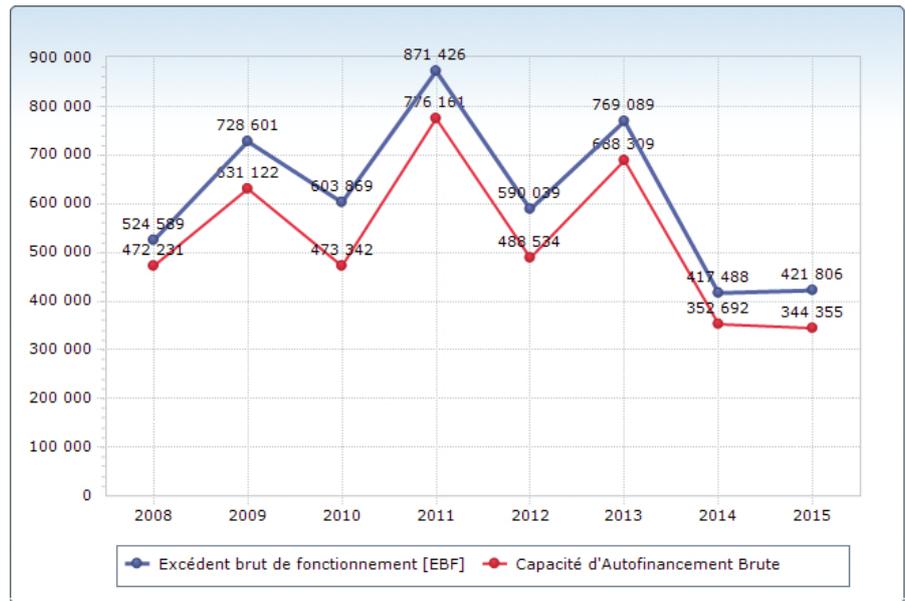
2 Dans un souci égalitariste, le Gouvernement Hollande a créé un Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui ponctionne les communes "riches" pour alimenter les communes "pauvres". Il s'agit d'une diminution de recettes nette de 45 000 euros en 2015.

3 Les règles qui s'appliquent à la gestion du personnel sont celles de la fonction publique, règles qui sont décidées par l'Etat. Ainsi, par le décret 2014-80 (pris juste avant les municipales 2014) le Gouvernement Hollande a octroyé une augmentation de salaire aux fonctionnaires, en 2 tranches.

En 2015 cela représente une charge salariale supplémentaire de 40 000 euros pour la commune de Ventabren.

L'accumulation de ces décisions gouvernementales a un impact fort sur l'équilibre

d'exploitation donc sur l'investissement futur de notre commune :



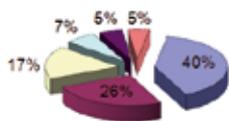
LE BUDGET COMMUNAL EXPRIME LES CHOIX POLITIQUES DE LA MUNICIPALITE

1. Ne pas augmenter la pression fiscale :

Face à la diminution des dotations par décision de l'Etat, la commune de Ventabren réagit en diminuant ses dépenses.

2. Des priorités budgétaires :

Le poids des politiques publiques à Ventabren



- Enfance jeunesse, scolarité, restauration
- Cadre de vie, environnement, voirie et propreté urbaine
- Accueil du public, état civil, urbanisme
- Sécurité, vidéo protection et prévention des risques
- Action culturelle et associative et sportive
- Solidarité et séniors

Evolution des principales masses budgétaires	2014	2015	%
Total charges réelles	5 424 951,00	5 064 794,00	-7%
Charges d'exploitations	1 545 500,00	1 444 503,00	-7%
Charges de personnel	2 851 701,00	2 820 000,00	-1%
Contributions obligatoires et subventions	1 027 750,00	800 291,00	-22%

3. Pour l'avenir ces choix politiques vont orienter la structure des dépenses de la commune :

- A-** Priorité à la sécurité des administrés : renforcement des moyens d'action de la Police municipale (ASVP supplémentaire, vacations nocturnes dès le mois de mars, extension de la vidéoprotection),
- B-** Renforcement de la politique enfance-jeunesse notamment avec le développement des places d'accueil petite enfance,
- C-** Qualité du service aux administrés : démarche qualité, regroupement des ac-

cueils, mise en accessibilité des bâtiments et dématérialisation des formalités,

- D-** Prise en compte des contraintes financières nationales et maîtrise de la masse salariale par externalisation de missions, notamment culturelles et associatives,
- E-** Limitation des risques financiers futurs par report ou annulation d'investissements durant la période difficile qui s'ouvre pour les communes. L'endettement restera maîtrisé et inférieur à la moyenne nationale.

Logements sociaux quelle histoire !

*Au 1er janvier 2015
notre commune compte
16 logements sociaux.*

*En raison
de son histoire,
de sa topographie,
de ses contraintes
géographiques,
elle ne peut atteindre
les objectifs imposés.*

La loi dite « solidarité et renouvellement urbain » (SRU), oblige la plupart des communes de plus de 3500 habitants à disposer d'un minimum de 20% de logements sociaux. La loi Alur de Cécile Duflot aggrave cet objectif en le portant à 25% qui doivent être réalisés en 2025.

Au sens de ces textes idéologiques, la commune de Ventabren, les habitants de Ventabren ne sont pas considérés dans leur singularité et leur réalité. 513 logements sociaux doivent être construits à Ventabren, selon un rythme imposé dans le cadre d'un programme triennal validé par les services de l'Etat.

En contrepartie de cette obligation, le législateur a prévu dès l'origine la fixation de pénalités censées inciter les communes à produire du logement social et calculées en fonction du nombre de logements sociaux manquants.

Pour l'année 2013, une pénalité à l'encontre de notre commune de 238 000 euros avait été prononcée, réduite à 219 000 euros par la prise en compte de frais d'études portant sur le quartier de l'Héritière.

Par décision du 27 décembre 2014, au terme d'une commission départementale d'évaluation, tenue en sous Préfecture d'Aix en Provence, l'Etat décide d'assujettir à nouveau la commune à une pénalité « majorée » de 500%.

Une négociation a été engagée immédiatement par Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Préfet de Région et des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), afin que la singularité de Ventabren, son histoire urbaine et surtout les importants efforts financiers accomplis par la commune, soient reconnus.

C'est ainsi que la pénalité qui devait s'élever à 250 000 euros, avant majoration, sera réduite à zéro grâce à la prise en compte de 700 000 euros de dépenses déclarées pour les viabilisations des quartiers l'Héritière, Méjeans, Maralouine.

La commune a réalisé des efforts importants et il était primordial que cela soit dit et reconnu par l'Etat.

La viabilisation des zones à enjeu urbanistique, dont la création a été prévue au Plan Local d'Urbanisme adopté en 2009, représente des sommes importantes à l'échelle de Ventabren et que les services de l'Etat peuvent comptabiliser comme « déductibles » des pénalités. Il s'agit de coûts liés aux réseaux eau, assainissement, voirie, éclairage public...

La commune n'a donc pas attendu la menace du Préfet pour œuvrer.

Un petit rappel historique s'impose

Avant 2009, dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols, aucune zone ne permettait sur la commune la réalisation d'opération d'aménagement.

Dès l'approbation du PLU en fin 2009 et donc l'ouverture de zones à urbaniser adaptées, des études ont été lancées et plusieurs projets ont vu le jour : l'Héritière, les Hauts de Roquetaillant, les Méjeans.

Le Maire a participé avec la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de son premier PLH (Plan Local de l'Habitat) à la négociation d'un plan triennal, approuvé par le Préfet, qui fixait à la commune des objectifs de production de logements sociaux réalistes.



à Ventabren...

Programme	Description	Estimation/ coût	Marché de Maîtrise d'Œuvre	Marché de Travaux	Potentiel de logements sociaux
RD19	Renforcement EU et AEP Héritière, Roquetaillant	825 486 €	Attribuée	En cours (2014- 2015)	ZAC Héritière 70 logements
Chemin de Maralouine	EU et AEP	682 745 €	Attribuée	En cours (2014- 2015)	45 logements
Chemin des Gourgoulons	EU et AEP	Appel d'offre en cours	Attribuée	2015	15 logements
Chemin de la Bertranne / Vignes Longues	EU, AEP et recalibrage du ruisseau des Eyssarettes	En cours	Etude de faisabilité technique et financière en cours	2015	60 logements
Chemin du Puits du Saule	EU et Eaux Pluviales	293 000 €	AO en cours	2015/2016	Estimation en cours
Chemin du Vieux Château	EU, AEP et Eaux Pluviales	380 000 €	AO en cours	2015/2016	Estimation en cours
Chemin des Grands Pins	EU et AEP	202 000 €	AO en cours	2015/2016	Estimation en cours
Chemin des Méjeans Haut	EU et AEP	152 000 €	AO en cours	2015/2016	Estimation en cours
Chemin des Méjeans Ouest	EU et AEP	160 000 €	AO en cours	2015/2016	30 logements
Chemin de Fons Vicarii	EU et AEP	30 000 €	2015	2015	Estimation en cours
Chemin Peyre Plantade Sud	EU, AEP et Eaux Pluviales	720 000 €	2015	2015/2016	Estimation en cours
RD10 extension vers l'est	EU, AEP	3 000 000 €	2015	2016/2017	Estimation en cours

Dans ce plan 2011-2013, étaient prévus les projets de l'Héritière et les Méjeans.

En raison du recours conduit à l'encontre du programme de l'Héritière, seul le projet situé chemin des Méjeans « le Clos Saint-Henri » avec ses 9 logements sociaux a été réalisé dans les délais.

En conséquence, la commune a été lourdement sanctionnée en 2013 et 2014.

Tous les outils du Plan Local d'Urbanisme sont actuellement déployés afin de tirer parti de la moindre opportunité. Ainsi, des interventions sont réalisées sur l'habitat dégradé, les logements communaux sont transformés en habitat social, la commune demande des conventionnements par l'Etat ou réalise des acquisitions en vue de réhabiliter des immeubles anciens en logements.

Chaque nouveau projet immobilier, même privé, se trouve avec l'obligation de prévoir un quota de logements sociaux comme il a été fait au Clos Saint-Henri.

La commune de Ventabren s'est également engagée dans un important programme de viabilisations des zones à enjeux urbanistiques permettant la réalisation de programmes immobiliers avec 25% de logements sociaux.

Ces secteurs sont situés en zones "AU" au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ils ont été déterminés dans le cadre des orientations du Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Ces secteurs accueilleront les principales opérations d'aménagement urbain, ainsi que les nouveaux équipements publics structurants durant les 10 prochaines années. Ils doivent donc faire l'objet de travaux de viabilisation au niveau des réseaux d'eau, d'assainissement, des eaux pluviales, d'éclairage et de voirie.

Les secteurs à enjeux concernés par ces travaux sont :

- ZAC de l'Héritière, chemin des Verquières, chemin des Gourgoulons
- RD 19

- RD 10, chemin des Méjeans, chemin de Maralouine
- RD 10, chemin de la Bertranne, Vignes Longues.

L'urbanisation de ces quartiers se fera dans le respect des orientations du PLU et de l'identité rurale de notre village. Ce seront des opérations à taille humaine, incluant de petits ensembles collectifs bien insérés dans l'environnement. Ils contribueront à créer de petits hameaux dotés de quelques commerces ou équipements de proximité.

La municipalité souhaite permettre la construction de logements sociaux, afin de permettre aux filles et fils de Ventabren, aux anciens désireux d'un logement plus modeste, de pouvoir disposer d'une offre adaptée sur notre territoire.

Nouveaux rythmes scolaires : bilan et perspectives

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a causé d'importants bouleversements dans l'organisation des familles, qui ont dû adapter leur planning professionnel et personnel et celui de leur(s) enfant(s) dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire.



Quelques chiffres...

- 420 enfants en moyenne fréquentent le restaurant scolaire, soit 87% des enfants scolarisés.
- 53% des élèves de l'école élémentaire et 63% des élèves de l'école maternelle fréquentent chaque jour les temps périscolaires proposés entre 15h45 et 17h15.
- Plus de 300 enfants chaque jour sont présents sur les temps d'accueil de l'après-midi et du soir et sont encadrés par les équipes municipales et intervenants extérieurs impliquant 20 à 25 adultes pour assurer la garderie et les ateliers.

La rentrée scolaire de septembre 2015 sera marquée par le lancement d'un nouvel outil numérique de proximité entre les services municipaux et les parents des petits Ventabrennais : le « Portail Famille ».

Cependant, une fois les ajustements nécessaires effectués au niveau du Pôle Enfance et Jeunesse pendant les mois de septembre et octobre, les enfants ont peu à peu pris leurs repères et intégré au mieux ce nouveau mode de fonctionnement.

Il ressort toutefois des différentes réunions avec les Fédérations de parents d'élèves et les enseignants que les enfants se plaignent, plus que les années précédentes, de leur état de fatigue, après leurs journées bien remplies. Lors d'une entrevue avec l'inspecteur académique, Monsieur le Maire, a fait part de ces remarques qui font l'unanimité.

La municipalité souhaite à la fois faciliter les démarches des parents, en limitant les déplacements au Pôle Enfance-Jeunesse et assurer un accompagnement efficace et simplifié tout au long de l'année scolaire.

Ce nouvel espace personnel - sécurisé par un identifiant et un mot de passe - permettra à chacun de gérer ses réservations sur les temps péri et extrascolaires, payer ses factures en ligne et accéder à un service de messagerie unique.

Nouveauté : Le Centre de loisirs "La Marelle" accueille les 3-4 ans

Essayant de s'adapter au mieux aux demandes des parents, le Centre de loisirs a obtenu l'agrément de Jeunesse et Sports afin de pouvoir accueillir sur les temps extrascolaires (mercredi après-midi et vacances scolaires) les enfants scolarisés de moins de 4 ans.

Renseignements auprès du Centre de Loisirs : 04 42 28 88 63





SMIL.J
Service Municipal Instants de Loisirs pour Jeunes

nouvelle formule

Le Smil.J continue son activité en 2015 avec un nouveau fonctionnement en mode « projets à la carte », qui séduit déjà de nombreux jeunes !

Désormais, le service Enfance-Jeunesse propose aux jeunes entre 11 et 15 ans de participer à des événements et manifestations attractives diverses, selon un calendrier défini pour l'année.

Les jeunes de la commune ont la possibilité de s'inscrire ponctuellement à chaque événement proposé : **4 soirées à thème** dans l'année au sein du local du Smil.J, des **animations** le mercredi à raison d'une animation par mois, avec entre autres : tournoi de baby foot, billard, tennis de table, jeux vidéo, séance de cinéma et karaoké, animation glisse au skate parc, jeux de piste, journée sportive, participation à des actions solidaires..., ainsi que des **sorties** : bowling, cinéma, palais de la glisse, moto cross, patinoire, plage, piscine, bouée tractée...

La communication autour de ces événements est assurée sur le site internet de la commune www.ventabren.fr et au travers d'un Groupe SMIL.J, créé sur le réseau Facebook, dont le fonctionnement est géré et encadré par 4 administratrices : Alexandra Gazzano, Responsable du SMIL.J, Marie-Laure Russo, Responsable-adjointe, Virginie Boutal, Responsable Communication de la Mairie et Fanny Andrieux, Directrice Enfance-Jeunesse.

Voici le lien à partir duquel votre enfant peut s'inscrire dès à présent au Groupe SMIL.J et retrouver toutes les informations pratiques relatives à ces événements :

<https://www.facebook.com/groups/ventasmilj/>



Ventabren adhère au Relais d'Assistantes Maternelles d'Aix-en-Provence

Afin d'encourager la diversification des modes de garde de la petite enfance, et notamment l'essor de la profession d'assistante maternelle sur la commune, la municipalité a voté au dernier Conseil Municipal du 10 décembre 2014 **l'adhésion de la commune au Relais d'Assistantes Maternelles d'Aix-en-Provence**, à compter du mois de janvier 2015.

Cette adhésion permet désormais aux familles d'obtenir des renseignements sur ce mode de garde et les aider dans leurs démarches administratives en leur qualité d'employeur.

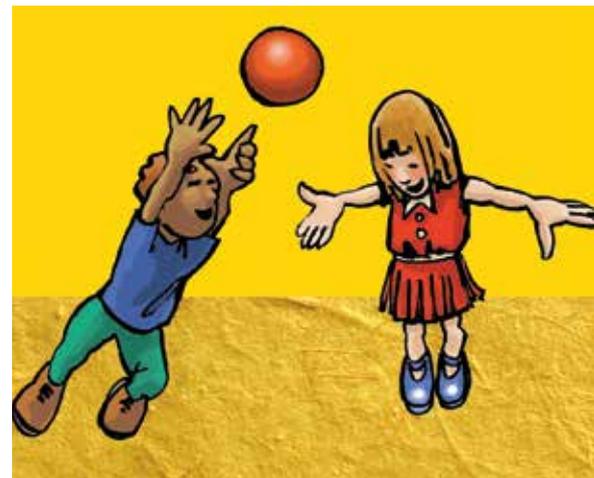
Quant aux assistantes maternelles de la commune, elles bénéficient également d'un accès privilégié au Relais, au travers

d'actions communes, de renseignements pratiques, et d'un lieu d'accueil pour des réunions à thème et des activités de groupe.

Le Relais d'Assistantes Maternelles effectuera des permanences administratives et des temps d'animations sur le territoire communal, dans un local municipal mis à disposition, à raison de deux demi-journées par mois, et pourra être amené à intervenir ponctuellement dans le cadre de festivités et rencontres diverses.

Retrouvez le calendrier des permanences du R.A.M. sur le site internet de la commune :

www.ventabren.fr, rubrique Enfance-Jeunesse.





Le compostage permet de produire un compost 100 % naturel et gratuit, d'enrichir la terre de son jardin en matière organique, de limiter les trajets en déchèterie et de réduire considérablement le volume de votre poubelle. En effet, en moyenne chaque foyer peut composter 100 kilos de déchets par an.

Dans le cadre de sa politique de réduction

Le compostage, une solution pratique pour vos déchets verts !

des déchets, la Communauté du Pays d'Aix développe le compostage sur son territoire sous plusieurs formes :

- le compostage individuel

Vous pouvez acquérir un composteur à partir de 100 m² de jardin.

- le lombricompostage individuel

Le principe du lombricompostage est basé sur la transformation de déchets organiques (épluchures et légumes) par des lombrics. Cet équipement s'adresse prioritairement aux personnes vivant en appartement, maison de village ou ne disposant pas de jardin. Le compost produit permet d'enrichir la terre de ses plantes d'intérieur ou de son balcon.

- le compostage collectif

Il permet aux habitants d'un immeuble, d'un lotissement ou d'un camping de pratiquer le compostage à l'aide de plusieurs bacs à compost installés sur les espaces verts communs.

Vous avez déjà un composteur ? Vous pouvez en acquérir un deuxième.

Des bulletins de réservation sont à votre disposition sur le site Internet de la Communauté du Pays d'Aix : <http://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/dechets/compostage>.

Stop pub, moins de prospectus dans sa boîte aux lettres c'est possible !

Chacun peut, par des actions simples et concrètes, œuvrer au quotidien pour limiter l'augmentation constante de la quantité de déchets produits.

Chaque année, nous recevons plus de 850 000 tonnes de courriers non adressés !

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible.

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités ou des journaux gratuits.

Chacun peut apposer un autocollant stop pub sur sa boîte aux lettres que ce soit de façon temporaire (pendant les vacances par exemple) ou de façon permanente.

Les autocollants Stop Pub sont disponibles sur simple demande à l'accueil de la mairie

ou auprès du Département Déchets de la Communauté du Pays d'Aix à l'adresse suivante collectes.dechets@agglo-paysdaix.fr.



Les étapes de révision du PLU se poursuivent

La révision du Plan Local d'Urbanisme de

Ventabren, engagée depuis le 27 mars 2013, vise à adapter le PLU de la commune dans le respect des objectifs de développement durable fixés par la loi Grenelle de juillet 2010.

Ainsi, tous les PLU doivent être mis en conformité avec ces nouvelles dispositions au 1er janvier 2017.

La procédure, les grandes étapes :

Étape 1 : Diagnostic du territoire (en cours)

Les études d'analyse et de prospectives du territoire sont en cours. L'objectif est de présenter le document aux Personnes Publiques Associées (PPA) et à la population au 1er trimestre 2015.

Étape 2 : Réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Étape 3 : Arrêt du PLU (objectif fin d'année 2015)

Étape 4 : Enquête publique

Étape 5 : approbation du PLU (objectif à l'été 2016)

Pendant toute la durée des études, jusqu'à l'arrêt du projet de PLU, la procédure de concertation, mise en place dès le départ, se poursuit. Cette concertation se traduit par des actions d'informations, de consultation et de co-élaboration impliquant les différents acteurs territoriaux et la population.

Guy PICARD

Guy Picard a défriché cette colline de ses mains, il l'a domptée en traçant le chemin qui mène à sa maison. Ne reculant pas devant l'épreuve et le gros œuvre, il s'improvise paysagiste pour l'occasion. Cette colline qu'il apprivoise mentalement dans ses œuvres puisqu'en grand amateur d'art, il peint lui-même les paysages environnants.

Son amitié privilégiée avec son voisin Raymond Normand l'encourage dans cette voie. Les liens qui l'attachent au peintre ne cesseront de se renforcer au fil des années.

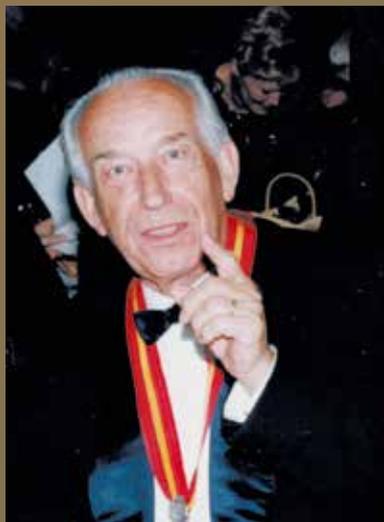
Bien qu'ayant une vie professionnelle intense, Guy Picard entretient ses passions. Outre la peinture, qui lui tient lieu de jardin secret, il trouve encore le temps de faire de grandes escapades sur son vélo de course avec Charles Ging, l'ancien garde champêtre. Et c'est en homme sage, qu'il cultive son jardin... potager, fier de ses prouesses en la matière. Cela ne l'empêche pas de trouver le temps et la disponibilité pour s'investir auprès du Conseil Municipal.

Durant 24 ans, il met sa très grande générosité au service des Ventabrennais puisqu'il agit au sein du service d'aide sociale. La tâche requiert beaucoup d'humanité et de justice, ces qualités sont les siennes.

Il était entré au conseil à la demande de Jean-Marie Duron, Maire de Ventabren de l'époque qui, au cours d'une discussion animée, avait décelé chez lui sa franchise et son habileté pour le langage, parce que Guy Picard disait toujours ce qu'il pensait mais toujours avec des mots choisis. Son goût pour la rhétorique lui permettait de tout dire, de détendre les situations délicates et de finir chaque phrase par un bon mot. Cette arme là n'était pas à la portée de chacun. Jean-Marie Duron s'était alors dit qu'il valait mieux avoir Guy Picard avec lui que contre lui !

Homme éclairé et raffiné, il apprécie autant le langage que l'art, la bonne cuisine que les grands vins. A ce titre, il est intronisé Chevalier du Tastevin de Clos Vougeot, et n'aurait pas manqué les cérémonies annuelles célébrées au château.

Il laissera l'image apaisée d'un amoureux de la nature et des belles choses tandis que ses jeux de mots résonneront longtemps aux oreilles de ceux qui ont eu le bonheur rare de le connaître.



Non au terrorisme ! Oui à la liberté d'expression !

Les événements des 7, 8 et 9 janvier à Paris ont touché la France entière. Tous les Français, de tous bords politiques, ont été heurtés par la barbarie avec laquelle ces attentats ont été perpétrés.



Ce sont 17 victimes et autant de familles qui resteront meurtries à jamais. Les hommages ont été nombreux et les enfants du Centre de Loisirs de Ventabren avaient, de leur propre initiative, tenu à participer, eux aussi, à leur manière ; comme pour extérioriser le malaise qu'ils ont pu ressentir.

La liberté d'expression est et restera un droit fondamental de la République française. C'est une chance qui n'est pas acquise partout dans le monde, alors n'oublions pas que nous en sommes les protecteurs.

Les vœux à la population



Les Ventabrennais sont venus nombreux, comme chaque année, assister aux vœux de Monsieur le Maire, Claude Filippi, et du Conseil municipal. Plus de 800 personnes se sont déplacées pour partager ce moment convivial et incontournable.

Un diaporama soigné accueillait le public pour laisser ensuite place à l'essentiel : un discours donnant une vision d'ensemble de l'année écoulée et de celle à venir, très attendu par les administrés.

Le premier sujet évoqué a bien sûr été les attentats de janvier qui se sont déroulés à Paris. Le moment fut solennel et émouvant ; l'assistance s'était levée d'un seul homme pour applaudir les forces de l'ordre présentes à la tribune et rendre un hommage aux victimes en observant une minute de silence.

Le discours s'est terminé tout autant dignement avec une Marseillaise entonnée par le public debout.

Repas de Noël des Seniors

C'est le 11 décembre dernier que les Seniors de Ventabren ont été conviés au traditionnel repas de Noël concocté spécialement à leur attention.

Tout était là, organisé par Geneviève Gourdy du service du CCAS et Christiane Oskanian, 1ère Adjointe au Maire : le panier garni individuel, le traiteur aux petits soins et un spectacle musical pour le plus grand bonheur de nos Aînés. Aucun d'entre eux ne raterait ce moment chaleureux et convivial qui rassemble chaque année plus de 200 personnes.



Téléthon 2014



L'édition 2014 du téléthon s'est déroulée le 6 décembre dernier au vieux village.

Malgré une météo maussade, l'élan des associations pour animer cette journée a été remarquable. Tous sur le pont dès le matin, les bénévoles ont enchaîné activités et initiatives jusqu'à la tombée de la nuit. Il y en avait pour tous les âges : ateliers créatifs, maquillages pour enfants, démonstrations de danse et de pétanque pour les plus grands. La journée a été orchestrée tambour battant par une Andréa tonitruante dont l'énergie et la bonne humeur se sont répandues comme une traînée de poudre. Côté convivialité, vente de gâteaux, de vin chaud, de soupe et de saucisses grillées sur place a articulé chaque moment de la journée avec beaucoup de chaleur pour finir par emmener cette joyeuse troupe dans les rues du village pour la retraite aux flambeaux. La journée s'est clôturée en beauté par une pièce de théâtre en salle Ste Victoire, où la foule était nombreuse pour acclamer la troupe.

Grâce à vous tous ce sont 2 327.80€ qui ont pu être récoltés.

Merci à : Boulangerie Jacobs - CCFF - Eguilles Viandes - FCPE - Horses et Country - Hel'danse - Intermarché - La Boule ventée - Le Comité d'animation du vieux village - Le Foyer rural - Le Potager - Les Cocottes de Clarisse - Lulubellule - Stefan Robert (VTT) - Tennis Club - Ventabren Accueille - Ventabren Rétro Passion - Smil'j



Une nouvelle agence d'architecture à Ventabren

A votre service



Originaire de Ventabren, Aurélie Guichard a installé son agence d'architecture à Ventabren avec Brice Maggio, au 27 avenue Charles de Gaulle, depuis la rentrée 2014.

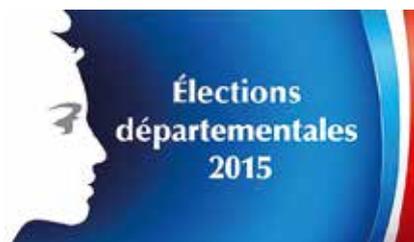
Le champ d'action de l'agence est multiple et leur permet d'aborder le métier d'architecte à travers plusieurs angles :

- Maîtrise d'œuvre dès la phase de conception (relevé d'état des lieux, esquisse, dossier de permis de construire...) jusqu'à l'exécution des travaux. Les architectes vous accompagnent pour vos projets de construction neuve, de réhabilitation ou d'extension de villas.

Ils réalisent également des projets de petits collectifs et d'équipements publics.

- Etudes de programmation et de faisabilité.
- Images de concours, avec divers types de rendus, nécessaires à la bonne compréhension du projet.

Retrouvez-les sur leur site Internet :
www.guichard-maggio.com



Elections 2015 : ce qui va changer

Les 22 et 29 mars 2015 se dérouleront les premières élections départementales pour élire les représentants du conseil départemental (ex Conseil général). Les élections départementales remplacent les élections cantonales.

Les conseillers départementaux sont maintenant tous élus en même temps pour une durée de six ans (le conseil général était auparavant renouvelé par moitié tous les trois ans).

Scrutin majoritaire binominal à 2 tours :

Chaque canton élira un **binôme** de deux conseillers départementaux, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme (auxquels s'ajoutent deux suppléants, une femme et un homme également).

Le département des Bouches-du-Rhône passe de 57 à 29 cantons en 2015.



Ventabren passe du canton de Pélissanne au canton recomposé de Berre l'Étang formé de 9 communes : Berre l'Étang, Cornillon-Confoux, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Rognac, Saint-Chamas, Velaux et Ventabren.

Redécoupage des cantons :

Les élections départementales restent organisées dans le cadre du canton. La carte des cantons a été redessinée afin d'être adaptée aux réalités socio-démographiques.

Elections à Ventabren les 22 et 29 mars :

les bureaux de vote situés au groupe scolaire Edouard Peisson seront ouverts de 8h à 18h.

Les compétences du département ?

Le département exerce des responsabilités dans 4 domaines d'action :

- **l'action sociale et sanitaire** (prestations d'aide sociale à l'enfance, aux personnes handicapées et personnes âgées)
- **l'aménagement de l'espace et l'équipement** (voirie, transport, équipement rural)
- **l'éducation, la culture et le patrimoine** (collèges, bibliothèques, archives et musées départementaux, protection du patrimoine)
- **les actions économiques** (aides au développement économique)

Elections régionales en décembre 2015

Dans le cadre de la réforme territoriale encore en cours, il y aura un renouvellement général des conseils régionaux (pour 6 ans) avec entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la nouvelle carte des 13 régions administratives au lieu des 22 actuellement.

MAJORITÉ MUNICIPALE

La question qui nous anime tous aujourd'hui est bien sûr celle de la sécurité... Et nous ne pouvons rester sans rien dire devant les mesures insuffisantes proposées par le Gouvernement et le recul pénal de Madame Taubira. Cette dernière publiait une circulaire datée du 09 janvier donnant instruction à tous les magistrats et à tous les parquets de France d'appliquer aux criminels et aux délinquants récidivistes les mêmes remises de peines qu'aux délinquants de droit commun. Les attentats qui ont touché notre pays le mois dernier sauront, nous l'espérons, faire prendre conscience à nos législateurs des réalités du terrain.

A l'échelle de la commune, nous nous félicitons des bonnes relations entretenues avec les forces de l'ordre, notamment avec les Brigades de gendarmerie d'Eguilles et de Salon-de-Provence. Nous avons pu nous associer afin de créer à Ventabren cette initiative de Participation citoyenne. Celle-ci a déjà démontré son efficacité contre les cambriolages dans les communes du département qui l'ont mise en place. Aussi, nous poursuivons toujours nos efforts en ce sens avec des moyens renforcés, de nouveaux effectifs de terrain pour la Police municipale et des patrouilles de nuit organisées.

Comme vous avez pu le voir dans la presse et comme annoncé à nos vœux à la population, nous avons su négocier avec le Préfet le paiement de l'amende exorbitante qui avait été requis auprès de la commune pour manque de logements sociaux. Le Maire s'étant déjà attelé à la tâche, les frais engagés en vue de créer des logements sociaux seront déduits de l'amende : il n'y a donc plus rien à payer ! Mais nous n'aurions sans doute pas eu à nous acquitter d'une amende de 219 000 euros, si nous avions pu commencer les travaux du quartier durable de l'Héritière ! Le recours abusif de l'opposition contre les permis de construire a mis la commune et les Ventabrennais dans une situation délicate et extrêmement coûteuse !

Les textes idéologiques et égalitaristes fixés par le ministre communiste Gaysot le 13 décembre 2000 ne considèrent pas l'histoire, la singularité et l'identité propre de chaque commune comme c'est le cas à Ventabren.

Ainsi, nous sommes opposés à la logique technocratique et égalitariste qui nous impose 513 logements sociaux en 12 ans ! Un rythme effréné que nous ne pouvons et ne voulons pas infliger aux Ventabrennais.

Nous sommes favorables aux logements sociaux qui profitent aux Ventabrennais dans le cadre d'une urbanisation raisonnée.

Cependant, n'oublions pas le contexte économique maussade pour lequel l'Etat n'est pas étranger. Ce sont 400 000 euros qui vont être retirés de notre dotation et ce sont les entreprises locales qui vont en souffrir les premières ! C'est un effet de cascade : moins de dotations, donc des dépenses réduites au strict minimum, c'est-à-dire moins de revenus pour les acteurs économiques locaux qui pourtant jouent le jeu.

Mais ce ne sera pas au détriment des Ventabrennais car la part communale de leurs impôts n'augmentera pas !

Vos 21 Elus de la Majorité Municipale

GROUPE D'OPPOSITION

Menacé de se voir ponctionner 600 000€ pour carence de logements sociaux, M. le Maire a présenté au préfet un programme de 220 logements sociaux à réaliser entre 2015 et 2017, ce qui lui a permis d'éviter le pire. Tous les quartiers qui vont recevoir l'assainissement collectif auront des logements sociaux (voir notre dernier article sur www.vivreventabren.fr).

Si nous avons toujours soutenu l'exigence légale de logements sociaux pour assurer la continuité de la chaîne du logement et l'émergence d'une certaine mixité sociale sur la commune, trois remarques nous semblent devoir être formulées :

- L'installation de l'assainissement collectif aujourd'hui obligatoire n'a pas toujours eu pour corollaire l'implantation de logements sociaux : cela n'a pas été le cas pour l'équipement de plusieurs chemins récemment effectué (la Lecque, les Rougières, Mahon)
- Le choix des sites n'a donné lieu à aucune concertation ni même information des habitants des quartiers concernés, qui en sont restés à la promesse électorale d'avoir bientôt la possibilité de « valoriser leur patrimoine ».
- Le maire n'a fait preuve d'aucune pédagogie au sujet des logements sociaux qui font figure de repoussoir pour nombre de Ventabrennais, alors qu'ils sont destinés à un large éventail de revenus et qu'ils n'ont rien à voir avec les barres HLM d'antan.

M. le Maire affirme qu'il n'est pas contre les logements sociaux à condition que ce soient des Ventabrennais qui en profitent. Cette position est irréaliste car le maire n'attribue jamais tous les logements. Aucune politique foncière n'ayant été menée depuis 13 ans, son pouvoir d'attribution en sera d'autant plus réduit. Elle est de plus illégale car discriminatoire : voulons nous interdire à quiconque de venir vivre à Ventabren en raison de ses revenus ?

Nous souhaitons faire des propositions pour la révision du Plan Local d'urbanisme et avons demandé un entretien avec le maire à ce sujet. Loin d'être dans la contestation systématique, nous voulons faire partager au groupe majoritaire nos idées et les vraies compétences de notre groupe. Les chiffres manifestent clairement notre attitude positive : sur les 105 délibérations passées devant le conseil municipal depuis mars 2014, nous n'avons voté « contre » que 7 fois.

Nous avons étudié de près les projets d'extension du réseau d'assainissement collectif et avons démontré que la desserte du hameau des Gourgoulons, de par son caractère excentré et son exposition à de fortes nuisances sonores, devait être abandonnée car il n'est pas logique de développer l'urbanisation dans cette zone, ce qui semble avoir convaincu M. le Maire.

Nous souhaitons que la réaction salutaire d'économies en matière de charges de fonctionnement, consécutive à l'éventualité d'une forte pénalité, se poursuive car l'Etat, en proie à un déficit très préoccupant, continuera à se désengager de son soutien aux communes.

Pour suivre nos analyses, envoyez votre e-mail à brigitteherubel@orange.fr

GROUPE VIVRE A VENTABREN
Décidons mieux, décidons ensemble

Monsieur le Maire reçoit sans rendez-vous les 1^{er} et**MAIRIE**

17 Grand' Rue - 13122 Ventabren

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Le samedi matin de 8h30 à 12h

Secrétariat général : 04 42 28 80 14

Fax : 04 42 28 79 78

Comptabilité - Élection

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

et 13h30 à 16h30

Pôle Enfance-Jeunesse :**Transports scolaires - services périscolaires**

Impasse de la Crémade, face au Centre de Loisirs « La

Marelle » - 04 84 47 01 55

enfance.jeunesse@mairie-ventabren.fr**Service d'Etat Civil**

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h, et sur rendez-vous

SERVICES MUNICIPAUX ANNEXES**Services techniques** : 04 42 28 91 57**Service forêts** : 04 42 28 89 97**Cadastre - Urbanisme et environnement**

04 42 28 90 55

Du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Permanences du CAUE sur rendez-vous tous les 2^{èmes}

mardis de chaque mois.

Bibliothèque :

Espace Matheron : 04 42 28 71 81

Mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Jeudi de 14h30 à 17h30

Vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Samedi de 9h30 à 12h00

Restaurant scolaire

Responsable Michel Staub - 04 42 28 87 10

Musée - Office de Tourisme

4 Bd de Provence - 04 42 28 76 47

Courriel : tourisme@mairie-ventabren.fr**Centre Communal d'Action Sociale**

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 17h00

C.C.A.S. : 04 42 28 88 86

Service de l'emploi : 04 42 28 85 66

Permanence de la Mission locale

3^{ème} jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00, Espace

Matheron

Renseignements au 04.42.61.92.50

Permanences du conciliateur de justice du canton de Péligonne

Michèle WIELGOSZ-PITZINI

sur rendez-vous au 04 90 55 76 08

Mairie de Péligonne (mairie annexe) :

les jeudis de 14h à 17h

Mairie de Veloux (nouvel Hôtel de Ville) :1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois

de 14h30 à 16h30

ECOLE MATERNELLEDirectrice M^{me} FLUMIANI - 04 42 28 95 77**ECOLE PRIMAIRE**

Directeur M. GIRAUD - 04 42 28 70 43

CRECHE Directrice M^{me} COTELLE
04 42 28 78 25**CENTRE DE LOISIRS
« La Marelle »**

Responsable : Alexandra GAZZANO

04 42 28 88 63

SMILJ

Responsable : Marie-Laure RUSSO

04 42 28 76 33

**OFFICE MUNICIPAL
DE LA CULTURE**

04 42 28 92 86

ECOLE DE MUSIQUE

Directrice Magali GUARINO

04 42 28 84 81

SALLE REINE JEANNE

04 42 28 80 07

SALLE SAINTE VICTOIRE

04 42 28 93 72

LA POSTE 04 42 28 80 30**TAXIS**

Taxi Ventabren FRED ET FABIENNE

06 07 45 76 22

Taxi DANIELLE : 06 11 05 61 32 Jour et Nuit

Taxi Laurent NOQUET : 06 69 98 30 00

EDF AIX-EN-PROVENCE

0801 800 097

PRESBYTERE Coudoux

Père François-Régis MICHAUD

Contact sur le village : M^{me} Mauclair

04 42 28 80 86

Secrétariat - Tél : 04 42 52 00 61

adcoudoux@wanadoo.fr**SOCIETE DES EAUX
DE MARSEILLE**

Lambesc 08 10 400 500

AIDE A DOMICILE

ADAR : 04 42 95 26 83

ADMIR - M^{me} Bertrand : 04 42 21 14 41

DOMIDOM : 04 42 96 18 35

PHARMACIES

Pharmacie de MORTAIN

613 Av. Victor Hugo - 13122 Ventabren

Tél : 04 42 28 80 25 - Fax : 04 42 28 80 28

Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h15 et
de 15h à 19h15M^{mes} VERGNE et BRUGEDE

Centre Commercial Intermarché -

Tél : 04 42 28 75 87 - Fax : 04 42 28 86 21

Ouvert tous les jours de 8h30 à 19h30

CLINIQUE VETERINAIRE

M. CLOUZEAU M.

Quartier St Louis : 04 42 28 80 50

MEDECINS

Dr MARCHASSON

27, av. Ch. De Gaulle : 04 42 28 81 19

ou www.docteurmarchasson.fr

Dr REBOUD

26, av. Ch. De Gaulle : 04 42 28 70 90

INFIRMIERESM^{lle} BALLAND

Quartier des Aires - 04 42 28 74 45

M^{lle} CHELLI Magali : 04 42 28 83 66

24, av. Ch. de Gaulle - 06 63 08 68 73

M^{lle} CHELLI Marianne : 04 42 28 79 57

24, av. Ch. de Gaulle - 06 60 38 83 66

M^{me} FARAUD Brigitte

Quartier Peyrès - 04 42 28 88 16

M^{me} LLOSA - CESARINE : 04 42 28 82 24

16, les Mourades - 06 19 17 99 20

M^{me} LEGRAND Emilie : 06 18 74 37 05M^{me} WAUTERS Chantal : 04 42 28 96 59

12, Chemin des Espailiards - 06 86 57 88 93

OSTEOPATHES

M. MARZUOLI Stéphane, Les Léous,

26, av. Ch. de Gaulle : 06 13 61 29 39

Nadia DESMARETZ

5 lot. La Bertranne basse : 06 25 35 62 53

M^{lle} BESNIER MORELLATO F.

24 av. Ch. De Gaulle : 06 67 50 13 04

DENTISTES

Dr BARRERI Brigitte

26, av. Ch. de Gaulle : 04 42 28 70 63

Drs OFFANT D. et LEGZIEL Ph.

Hameau des Bonfils : 04 42 92 53 58

04 42 92 52 78

KINESITHERAPEUTES

M. PETROV J. 04 42 28 71 58

et M^{lle} BESNIER MORELLATO F.

06 67 50 13 04 - 24, av. Ch. de Gaulle

Maurin MOLINERO :

A domicile et sur rendez-vous unique-

ment 06 80 45 88 79

ORTHOPHONISTESM^{me} LEONE

26, av. Charles de Gaulle : 06 59 44 89 59

M^{me} AMIOT

23, Lot. Les Oliviers 1 : 06 30 91 51 18

3^e mardis de chaque mois de 9h00 à 11h00

Transport à la demande

En remplacement de la navette urbaine, ce transport vous permet de vous déplacer depuis un rayon plus large en toute liberté sur simple demande.

Le délai de réservation est de 1h au minimum avant le déplacement prévu et jusqu'à un mois maximum.

N° VERT : 0 800 94 40 40

(gratuit depuis un poste fixe).

Tous les jours de 8h à 18h, les samedis, dimanches et jours fériés.



NAVETTE POUR LES SENIORS

En plus de la navette interne, un transport spécialement pour les Seniors est mis en place gratuitement tous les jours..., sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Prendre rendez-vous au 06 08 11 51 89.



Pour connaître les tarifs, horaires ou toute autre information

www.ventabren.fr

SERVICES D'URGENCE

URGENCES
15 ou 112
(depuis un portable)

POMPIERS
En cas d'accident
ou d'incendie,
composez le : 18
ou 04 42 52 03 54

HÔPITAL AIX S.M.U.R.
04 42 33 50 00

SOS MÉDECINS
AIX-EN-PROVENCE
04 42 26 24 00

CENTRE ANTIPOISON
04 91 75 25 25

GENDARMERIE EGUILLES
04 42 92 53 55

POLICE MUNICIPALE
04 42 28 89 97

COMITÉ COMMUNAL
DES FEUX DE FORÊTS :
06 75 63 50 21
04 42 28 70 21

ETAT CIVIL

NAISSANCES

GUINDON Emma	26/07/2014	SOUBEIRAN Natan	25/11/2014
LEMOINE Manon	10/08/2014	CARRELET Cédric	26/11/2014
ROBERT MARCELLIN Jeanne	28/08/2014	BLANC Léa	29/11/2014
BINKOWSKI Thomas	28/08/2014	FERRÉ Baptiste	30/11/2014
BISCALDI Emilie	14/09/2014	SALIBA Charlie	02/12/2014
BESSUEILLE Guillaume	24/09/2014	BERTEAUX Ethan	16/12/2014
PIRARD Anthonin	29/09/2014	DESETABLE Lucas	29/12/2014
BERTUZZI Jade	20/10/2014	MISITI Olivia	29/12/2014
VIOLA Gabriel	03/11/2014	ABI-RAMIA Noé	30/12/2014
PEIGNIEN Sacha	08/11/2014	VILAS BOAS TORRES Leonardo	07/01/2015
DUQUENOY Margaux	10/11/2014	BOUZON Rémi	08/01/2015
SEVEZ Juliette	22/11/2014	HUMBERT Charlotte	09/01/2015
		HUMBERT Margaux	09/01/2015

MARIAGES

CHAUVIN Samuel - MARTINEZ Hélène	15/12/2014
DÉRONNE Olivier - MASSON Charlotte	27/09/2014
FALCHI Benjamin - CORDES Amandine	27/09/2014
FRACASSI Alexandre - ATIA Nadia	13/09/2014
HURAUULT Sébastien - GATTI Géraldine	20/09/2014
JACOB Brian - POHLY Elisabeth	25/09/2014
JULIEN Audric - COLLARD Nathalie	25/10/2014
JULIEN Lionel - BIZOT Anne-Sophie	13/12/2014
TRICAULT Philippe - LAMAR Virginie	25/10/2014

DÉCÈS

ROBOTTI Bruno	09/09/2014
FROYER Raymonde veuve DUPUY	09/10/2014
UDOSSE Gabriel	02/11/2014
GAUTRÉ Ginette veuve GLOTIN	02/11/2014
DUYAR Zeynep épouse FALLON	04/11/2014
RICARD Stanislas	19/11/2014
LEMOINE Alexis	26/11/2014
PICARD Guy	04/01/2015

Festivités 2015



**Vendredi 10, samedi 11
& dimanche 12 avril**

Festival Courts dans le Vent
- Salle Sainte Victoire

Vendredi 17 avril

Sérénade en mer - Théâtre
- Salle Sainte Victoire

**Samedi 6
& dimanche 7 juin**

Expo des Métiers d'Art et de l'Artisanat
- Salle Sainte Victoire

Vendredi 19 juin

Fête de la Saint Jean
- Esplanade du moulin

Lundi 13 juillet

Fête Nationale
Feu d'artifice et grand bal